



Ecole Canal de Vie

Nathalie Lehn

06 75 50 68 84

nathalielehn@canaldevie.fr

www.canaldevie.fr

Règlement intérieur de L'E.C.D.V.

Ce règlement intérieur de l'E.C.D.V. est applicable à chaque participant à la formation qui, par la signature de son Contrat Individuel de Formation Professionnelle déclare en avoir pris connaissance et s'engage à s'y conformer.

Émargement

Chaque étudiant à la formation doit émarger à chaque cours dispensé par l'E.C.D.V. et se doit de respecter les horaires et les dates des plannings élaborés en début d'année.

Pour les cours de week-end et les stages de plusieurs jours, cet émargement se fait à chaque demi-journée.

Présence - Retard - Absence

L'étudiant s'engage à suivre l'intégralité des cours et à pratiquer de manière bienveillante et respectueuse en accord avec les enseignements reçus.

En cas de retard, l'étudiant prévient l'enseignant.

En cas d'absence l'étudiant s'engage à rattraper le cours auprès d'un professeur de l'école. Cours payant à la charge de l'étudiant. Il s'engage à s'organiser pour recevoir ce cours dans un délai le plus court possible afin de ne pas ralentir le groupe. Tout étudiant peut, par ailleurs, avoir recours à un professeur pour un cours particulier s'il en sent le besoin.

Ateliers "Découverte" et "Dispensaire"

Dès la première année, les étudiants de l'E.C.D.V. sont accueillis dans des ateliers surveillés, dits « Ateliers Découverte », pour parfaire leur pratique. Des receveurs s'inscrivent pour recevoir un shiatsu de 30 à 50 minutes. Ces ateliers permettent aux étudiants de parfaire leur posture et gestuelle.

Cette possibilité est élargie dès la seconde année après apprentissage de la prise des poulx radiaux. En effet, l'E.C.D.V. met à disposition des stagiaires des cabinets individuels afin qu'ils puissent pratiquer leur shiatsu dans un cadre proche de la pratique professionnelle. Les étudiants accueillent en priorité des personnes à faible revenu nécessitant un suivi régulier. Chaque étudiant s'engage à suivre le receveur pendant un minimum de 5 séances avant de passer le relais à un autre étudiants-praticien. Ces séances "Dispensaire" servent notamment de support pour la rédaction des études de cas.

D'autres partenariats sont en cours de développement avec les collectivités des communes avoisinantes afin d'amener le shiatsu au cœur des EHPAD, associations, hôpitaux

Ces ateliers sont mis en place en partenariat pour faciliter une pratique régulière. La liste des Ateliers proposés par l'EDCV est en constante évolution.



V4- 2026-02-09- E.C.D.V. Nathalie Lehn - 23 rue de la Hacquinière - 91440 Bures sur Yvette - Siret 51795734600029 - Code APE 8559A - Déclaration d'activité au titre de formation professionnelle continue enregistrée auprès du Préfet de la région d Ile de France sous le n° 1191099939. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Ecole Canal de Vie
Nathalie Lehn
06 75 50 68 84
nathalielehn@canaldevie.fr
www.canaldevie.fr

Modalités de Formation

L'E.C.D.V. dispense 400 heures de cours théoriques et pratique.

Les étudiants de l'E.C.D.V. devront capitaliser 400 heures minimum dans les différents ateliers tout au long des 4 années pour réaliser le nombre de 700 heures pour la formation totale.

Pour les étudiants vivant en province ou à l'étranger, un aménagement est possible en tenant un registre de leurs séances et en faisant signer leur receveur chaque soin dispensé.

Certifications

Première année

Obtention du **certificat de Shiatsu Familial - Niveau 1**

Pour obtenir le certificat de *Shiatsu Familial* une validation pratique de fin d'année s'effectuera en fin d'année afin vérifier la bonne acquisition de l'enchaînement, de la gestuelle, de la qualité des postures.

Deuxième année

Obtention du **certificat de Shiatsu Bien-Être - Niveau 2**

Validation par un examen théorique (note minimum 10/20) et pratique (mention favorable requise) + rédaction de deux études de cas pratique.

L'étudiant devra de plus avoir été reçu aux validations d'Anatomie et de Physiologie.

Troisième année et Quatrième années

Obtention du **certificat de Shiatsu Traditionnel - Niveau 3**

Obtention par un examen théorique (note minimum 10/20) et pratique (mention favorable requise).

Validation après :

- **La rédaction de 5 cas pratiques** (3 séances minimum pour chaque cas), et d'un **mémoire** (pour les étudiants voulant devenir enseignant)
- **Examen théorique** (QCM portant sur le programme de 4ème année)
- **Pratique** : Shiatsu dispensé sur la directrice de l'E.C.D.V. ou sur un ancien praticien certifié par l'école. Cette pratique intervient en fin de parcours après le QCM et la rédaction des cas ou du mémoire.
- **Attestation** de 10 shiatsu reçus tout au long de la formation avec au moins 3 praticiens différents.

Le mémoire devra être impérativement rendu en décembre de l'année suivant la fin des études (soit pour les étudiants de la promotion 2023 (année de fin d'études), mémoire à rendre avant fin décembre 2024)

Pour obtenir le certificat de *Shiatsu Traditionnel*, l'étudiant devra pouvoir justifier avoir cumulé **300h de pratique** lors des divers ateliers proposés en sus des **400h dispensées par l'EST**

La fiche de présence aux ateliers intégrée dans le livret pédagogique est à faire signer par chaque responsable d'atelier.

Le stagiaire sera alors en mesure de passer la certification FFST de praticien de Shiatsu.

Cours annexes

Il est vivement conseillé aux étudiants de valider le cursus d'Anatomie en première année, celle de Physiologie peut se faire en seconde ou troisième année.

- Validation Anatomie : la note minimum de 10/20 est requise



V4- 2026-02-09- E.C.D.V. Nathalie Lehn - 23 rue de la Hacquinière - 91440 Bures sur Yvette - Siret 51795734600029 - Code APE 8559A - Déclaration d'activité au titre de formation professionnelle continue enregistrée auprès du Préfet de la région d'Ile de France sous le n° 1191099939. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Ecole Canal de Vie

Nathalie Lehn

06 75 50 68 84

nathalielehn@canaldevie.fr

www.canaldevie.fr

- Validation Physiologie (examen QCM) : la note minimum de 10/20 est requise.

Assistanat

Dès la quatrième année de leur cursus, les étudiants peuvent devenir assistants au cours de première année. Ils peuvent en faire la demande auprès de la direction de l'E.C.D.V..

Si leur candidature est retenue, ils auront alors l'opportunité de suivre la même promotion pendant leurs quatre années d'enseignement que ce soit en cours de semaine ou en weekend.

A l'issue de cette période, s'ils le souhaitent, ils pourront, après un stage et un examen final, être certifiés « professeurs certifiés de l'E.C.D.V. » et devenir enseignants à leur tour.

Rémunérations et recommandations

Tant qu'un étudiant est en formation, l'E.C.D.V. postule qu'il n'est pas à même de demander des émoluments, au moins pendant les deux premières années. Cependant rien n'empêche un pratiquant d'accepter auprès des receveurs une libre participation pour le soutenir dans ses études.

A partir de l'obtention du certificat de Shiatsu Bien-Être, une rémunération peut être demandée en cohérence avec le niveau du Shiatsu pratiqué.

Ethique

Lors des week-ends de formation, nous encourageons les étudiants à une gestion responsable de leur qualité présence et les invitons à respecter une étiquette de conduite liée à la bienveillance, au respect et à la solidarité.

La pratique du shiatsu est une démarche personnelle qui implique d'évoluer dans un espace de confiance et de bienveillance, dans la rencontre à soi et à l'autre.

Pour cela, nous invitons chacun à porter une attention particulièrement bienveillante au regard que porté sur lui-même ainsi que sur l'autre, dans une intention de non-jugement et de non-comparaison.

Toute difficulté personnelle rencontrée par l'étudiant peut être évoquée, en dehors des cours, auprès de la direction pédagogique de l'E.C.D.V., dans le cadre d'un entretien privé

Vêtements et hygiène

Pour préserver l'esprit de lécole, il est demandé à chaque étudiant de respecter une étiquette vestimentaire simple et sobre dans tous les espaces de pratique et de vie collective, lors de tous les entraînements, cours théoriques et pratiques à l'extérieur.

Cette étiquette vestimentaire est similaire pour les hommes et les femmes en évitant les débardeurs sans manches, les shorts, les décolletés, les leggings ou vêtements serrés qui empêchent la circulation du Qi.

Pour la pratique du shiatsu il n'est pas nécessaire de porter un kimono mais il est préférable de prévoir des vêtements en coton, ou autre matière naturelle, amples et souples.

Par respect de soi et du groupe, chaque participant aux cours, étudiant et enseignant confondus, est invité à une attention consciencieuse de son hygiène corporelle : les odeurs corporelles peuvent être

V4- 2026-02-09- E.C.D.V. Nathalie Lehn - 23 rue de la Hacquinière - 91440 Bures sur Yvette - Siret 51795734600029 - Code APE 8559A - Déclaration d'activité au titre de formation professionnelle continue enregistrée auprès du Préfet de la région d Ile de France sous le n° 1191099939. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.





Ecole Canal de Vie

Nathalie Lehn

06 75 50 68 84

nathalie.lehn@canaldevie.fr

www.canaldevie.fr

dérangeantes pour les autres participants. A cet effet, il est bon de prévoir une tenue propre dédiée à la pratique du shiatsu ; attention toute particulière portée aux chaussettes.

Il est également demandé d'éviter le parfum et le maquillage.

Le shiatsu étant un soin manuel, les ongles sont coupés courts, les bagues et bijoux qui pourraient blesser le receveur et entraver une bonne pratique, sont retirés.

Il est indispensable de se laver les mains au début et à la fin des pratiques.

En cas de rhume, toux ..., le port du masque est recommandé.

Matériel

Nous encourageons la gestion en responsabilité de vos effets personnels dans les locaux de l'école.

Pour la pratique du shiatsu en intérieur, prévoir :

- Un futon de shiatsu (si vous en possédez un, un grand tissu en coton pour couvrir les futons et un tenugui (foulard) pour la pratique de la tête pendant le shiatsu.
- Des chaussons d'intérieur ou baskets d'intérieur à semelle fine pour la pratique du Qi Gong (pour préserver la propreté de l'école, nous éviterons de circuler avec nos chaussures).
- Un zafu ou coussin de méditation.
- Vos propres tasses, couverts, thés, thermos...lors des repas et pauses.
- Lorsque le temps nous le permet nous pratiquons le Qi Gong au parc. Pour la pratique du Qi Gong en extérieur, l'étudiant se munira d'une paire de chaussures et de vêtements adaptés à la météo et à la pratique en extérieur.

Intoxicants

Les intoxicants (tabac, cannabis, alcool, etc) ne sont pas autorisés dans l'école. Lors des week-ends de pratique nous invitons chaque participant à ne pas consommer d'intoxicants (ou peu si la gestion est très difficile) .

Les pratiques énergétiques ne sont pas sans conséquences et il est de votre responsabilité de prendre soin de votre propre champ énergétique et par extension de celui des personnes que vous manipulez.

Il est évident que les pratiques que nous faisons lors des week-ends sont des pratiques qui influencent positivement le champ énergétique et il serait dommage ne pas respecter et encourager ce processus.

Modalités d'inscription

Pour connaître ces modalités, l'étudiant peut consulter les Conditions Générales de Vente ainsi que le contrat individuel de formation. Il peut également demander plus d'informations via l'adresse email contact@canaldevie.fr.



V4- 2026-02-09- E.C.D.V. Nathalie Lehn - 23 rue de la Hacquinière - 91440 Bures sur Yvette - Siret 51795734600029 - Code APE 8559A - Déclaration d'activité au titre de formation professionnelle continue enregistrée auprès du Préfet de la région d Ile de France sous le n° 1191099939. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.